

## Cross départemental 2017 - Nort sur Erdre Remboursement partiel des frais de déplacement Etablissement: Ville: Coordinateur: Nbre d'élèves Nom du transporteur ou loueur Si transport avec autre transportés Nom accompagnateur si mini bus Coût réglé par l'AS établissement, en indiquer le nom

Joindre la photocopie de la facture acquittée.

Retour du document avant le 15 décembre.

Les documents transmis après cette date ne seront pas pris en compte.

Le remboursement sera fait par virement sur le compte de l'AS (joindre RIB si changement).